



RÉDUISONS
VITE NOS DÉCHETS,
ÇA DÉBORDE.



Tableau de bord

Prévention de la production des déchets

Contexte

Chiffres clés

Actions nationales

Actions locales

Perspectives

Bilan
2008

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Contexte

La prévention de la production des déchets est définie comme l'ensemble des mesures et des actions en amont de la production des déchets (notamment au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation d'un bien) visant à :

- **Réduire les quantités de déchets produits** ; c'est la prévention quantitative
- **Réduire leur nocivité et/ou améliorer leur caractère valorisable** ; c'est la prévention qualitative

Dans un contexte de développement durable, on peut compléter cette définition en ajoutant que la prévention doit aussi prendre en compte les impacts économiques et sociaux de la gestion des déchets et qu'elle ne doit pas se faire au détriment d'un autre impact sur l'environnement (eau, air, énergie, sol).

Le Plan national de prévention de la production des déchets

Le Plan national de prévention de la production de déchets, adopté dès 2004, a pour ambition de rendre « la prévention aussi présente à l'esprit des Français que le recyclage ». Son comité de pilotage réunit des représentants des administrations, des collectivités locales, des industriels, de la distribution, des professionnels des déchets ainsi que des associations de consommateurs et de protection de l'environnement. Les travaux de ce comité seront repris par le conseil national des déchets pour suivre les actions de prévention du Grenelle et les enjeux de la directive-cadre. **Le plan se décline en trois axes : mobiliser les acteurs, agir dans la durée et assurer le suivi des actions.** C'est dans ce cadre que s'inscrit ce tableau de bord de la prévention.

Cadre réglementaire

Au plan européen

Avec un objectif de découplage du PIB et de la production de déchets à l'horizon 2020, la directive-cadre déchets 2008/98/CE conforte la priorité à la prévention instituée depuis 1991. Des plans de prévention des déchets devront également être mis en place par les États membres dans un délai de 5 ans.

Au plan national

Le concept de prévention a été introduit dans la loi déchets de 1992 pour « **prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la fabrication et sur la distribution des produits** ».

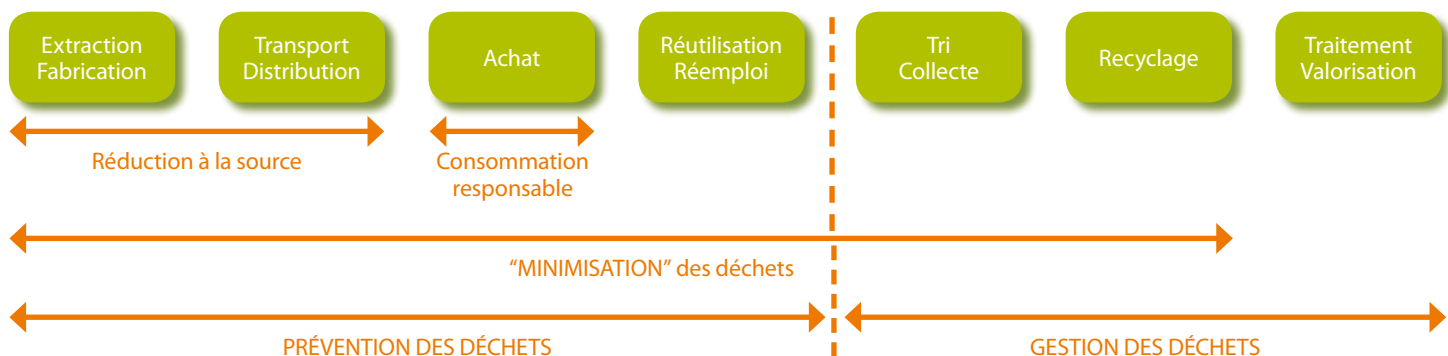
La loi du 3 août 2009 (dite loi Grenelle 1) conforte la priorité à la prévention des déchets qui devra être renforcée de l'éco-conception du produit à sa fabrication, sa distribution et sa consommation jusqu'à sa fin de vie. Elle fixe en particulier l'objectif de réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant pendant les cinq prochaines années et propose des mesures pour contribuer à l'atteindre : favoriser la généralisation des plans et programmes locaux de prévention, et mettre en place la tarification incitative...

Parallèlement, elle fixe un objectif de réduction globale de 15 % d'ici 2012 des quantités de déchets partant en incinération ou en stockage afin de préserver les ressources et de prévenir les pollutions.

Plans d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PEDMA)

En 2008, 96 % des plans mentionnent la prévention ; 89 % fixent des objectifs qualitatifs, dont 19 % fixent également des objectifs quantitatifs. Cependant, les plans les plus récents, approuvés entre 2006 et 2008, sont 61 % à fixer des objectifs quantitatifs, alors qu'ils n'étaient que 8 % pour les plans approuvés entre 2000 et 2005. Ce chiffre atteint 83 % pour les projets de plan en consul-

tation fin 2008, ce qui montre une prise en compte croissante de la prévention assortie d'objectifs quantitatifs dans les plans. Les actions les plus souvent prévues sont le développement du compostage domestique (81 %), la sensibilisation des usagers et du grand public (78 %) et l'exemplarité des administrations et des collectivités (65 %).



Chiffres clés

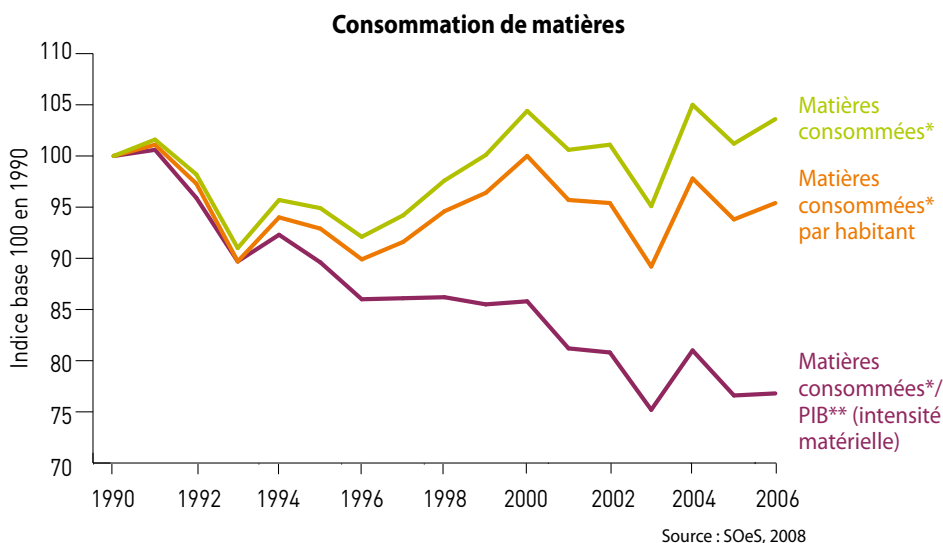
DONNÉES GLOBALES

Consommation de matières

Afin de renseigner le caractère durable et le niveau de dématérialisation de l'économie, le SOeS⁽¹⁾ calcule l'indicateur d'intensité de matières. L'intensité de matières (ratio des matières consommées et du PIB⁽²⁾) a baissé de 23 % depuis 1990, traduisant un moindre besoin en matières pour produire une même quantité de valeur ajoutée. Cependant, avec 13,5 tonnes par habitant en 2006, **les matières consommées n'ont pas diminué en seize ans, malgré les évolutions technologiques.** Par ailleurs, une des limites de ce calcul est que les importations croissantes de matières ou produits nécessitent d'autres ressources à l'étranger qui ne sont pas comptées ici (ex. : énergie pour leur fabrication et transport).

⁽¹⁾ SOeS : Service de l'observation et des statistiques du Ministère du Développement durable.

⁽²⁾ PIB : Produit intérieur brut

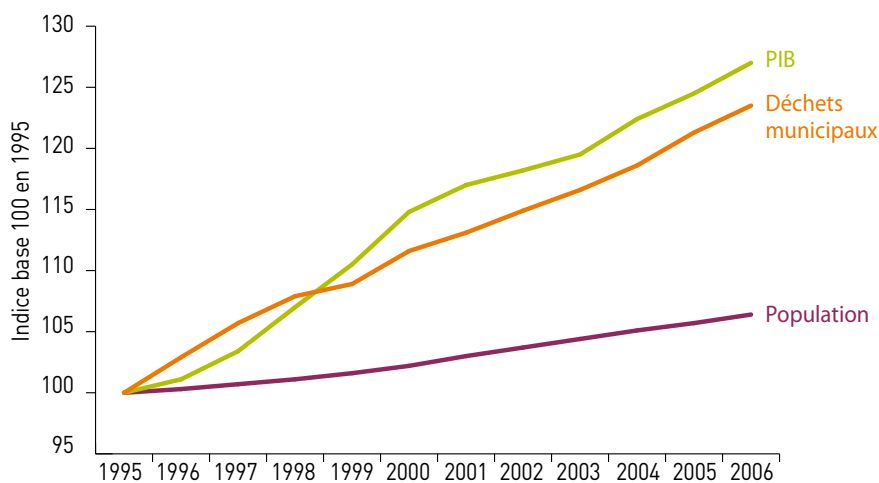


DOM inclus

* Consommation intérieure apparente de matières : poids des combustibles fossiles, des produits minéraux et agricoles, extraits du territoire national ou importés sous forme de matières premières ou de produits finis, exportations déduites.

** En volume, prix chaînés, base 2000.

Quantités de déchets municipaux collectées



France métropolitaine et Dom. Population en milieu d'année. PIB en euros 2000
Source : Ifen - ADEME - Insee, comptes nationaux, 2008

DÉCHETS MUNICIPAUX

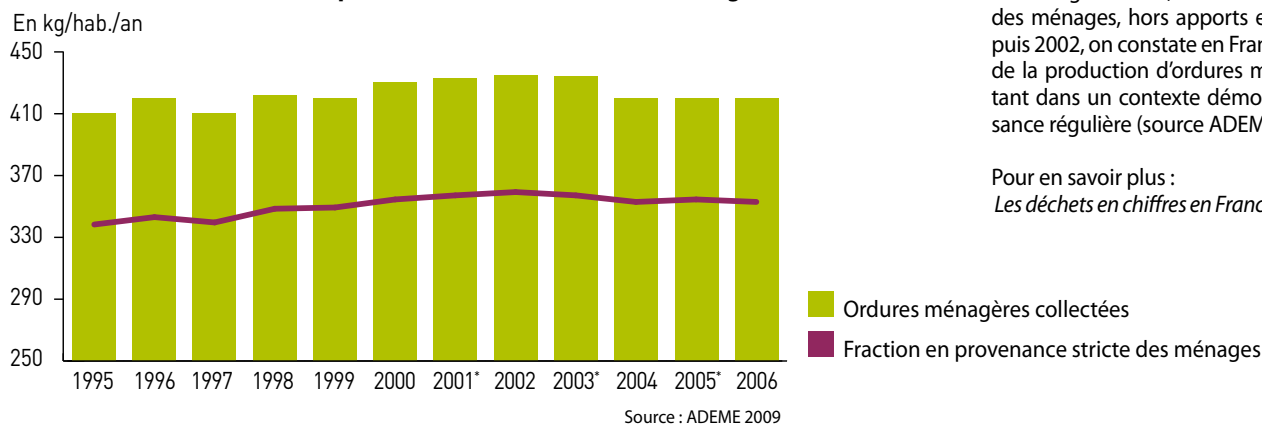
Depuis 2000, les quantités de déchets municipaux augmentent au même rythme que le PIB. On n'observe donc pas encore de découplage entre la production de ces déchets et le PIB. La progression de la collecte sélective en porte à porte et des déchèteries a largement contribué à cette évolution.

Concernant les déchets ménagers et assimilés, le service public de collecte a comptabilisé 37,8 Mt de déchets en 2007 (soit l'équivalent de 594 kg/habitant). Les ordures ménagères représentent les deux tiers du gisement collecté et les plus de 4 400 déchèteries enquêtées occupent le second poste de la collecte avec en moyenne 170 kg/hab./an. Ces chiffres comprennent les déchets d'activités collectées conjointement, les apports en déchèteries et les encombrants. (source ADEME - Enquête collecte 2007)

En 2006, la production d'ordures ménagères est de 354 kg/hab./an (fraction en provenance stricte des ménages, hors apports en déchèteries). Depuis 2002, on constate en France une stabilisation de la production d'ordures ménagères par habitant dans un contexte démographique en croissance régulière (source ADEME - ITOM2006).

Pour en savoir plus :
Les déchets en chiffres en France - ADEME - Réf. 6625

Évolution de la production annuelle d'ordures ménagères



* Estimation

SENSIBILITÉ DES FRANÇAIS À LA PRÉVENTION

L'ADEME a mis en place un dispositif d'enquête (méthode des quotas, par téléphone ou en face à face) permettant de suivre tous les deux ans l'évolution des connaissances et des comportements de la population française en matière de prévention de la production de déchets ménagers.

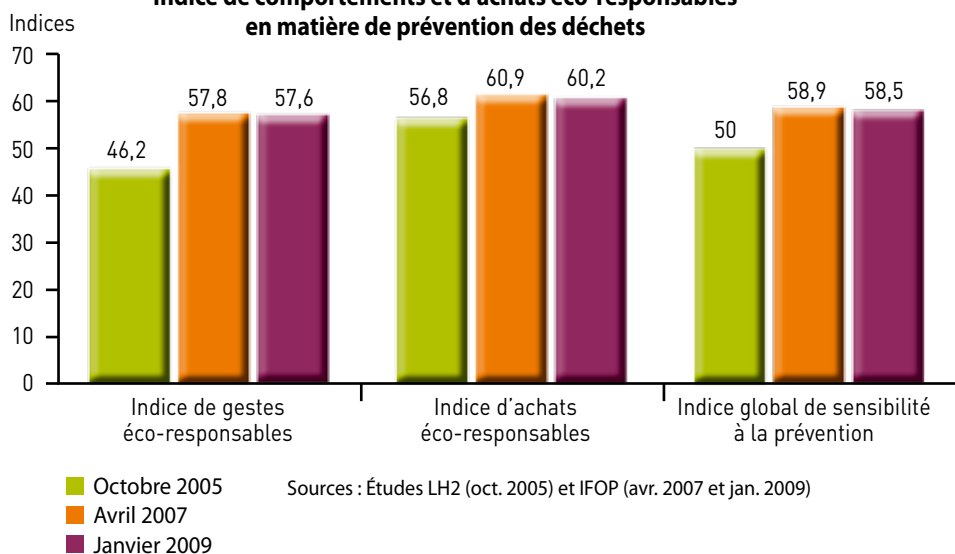
Sensibilité des français de plus de 15 ans

Au cours de l'enquête, 1 000 Français de plus de 15 ans sont interrogés sur la connaissance et l'application de 7 gestes et 10 comportements d'achat éco-responsables en matière de prévention des déchets. L'association de l'indice de comportement et de l'indice d'achat permet de calculer l'indice global de sensibilité.

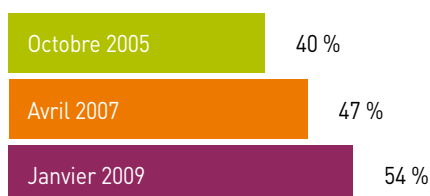
Après une importante progression de la sensibilité des français entre 2005 et 2007, les indices montrent une certaine stabilisation, voire une régression des déclarations des intentions d'action. Cependant, il semble que les comportements s'enracinent de manière durable au cœur des habitudes avec une progression significative des scores de fréquence de mise en œuvre « systématique » des gestes et achats responsables sur différents aspects.

Deux réflexes continuent de gagner du terrain : le recours aux sacs réutilisables et autres cabas pour faire ses courses d'une part, la consommation systématique d'eau du robinet au détriment de l'eau en bouteille d'autre part (54 %, + 14 points depuis 2005).

Indice de comportements et d'achats éco-responsables en matière de prévention des déchets



Consomment toujours ou presque de l'eau du robinet



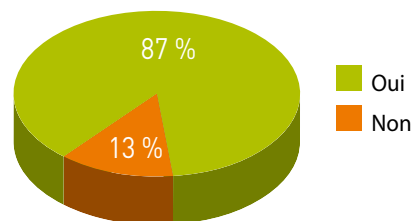
La prévention des quantités mieux connue

La prise en compte de la nocivité des déchets à conforter

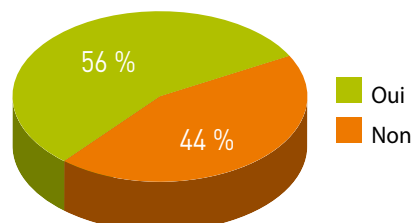
Près de 9 Français sur 10 (87 %) déclarent désormais avoir déjà entendu parler de gestes ou d'actions permettant de réduire la quantité de déchets ménagers, soit une progression de 8 points par rapport aux deux précédentes vagues d'enquête.

Par contre, seuls 56 % des Français déclarent connaître des gestes ou des actions permettant de réduire la nocivité des déchets ménagers. Cette connaissance se révèle également fragile - près de 4 personnes sur 10 déclarant avoir seulement « un peu » entendu parler de ces gestes et actions. D'ailleurs, seul un tiers à peine (31 %) parvient à citer un geste ou une action dans ce domaine.

Une connaissance des gestes relatifs à la réduction des déchets...



... nettement plus assise que celle relative à la réduction de leur caractère nocif



Les gestes de prévention les plus cités spontanément sont les mêmes depuis 2005 : acheter des produits moins emballés (52 %) et composter les épiluchures (26 %).

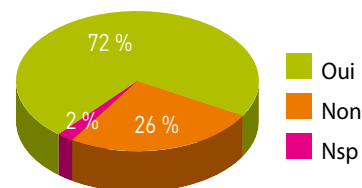
Sensibilité des Français de moins de 15 ans

Pour cette seconde édition, l'enquête a été réalisée en face à face auprès de 800 jeunes de 6 à 14 ans.

Comme en 2007, une majorité des jeunes interrogés (72 %) déclare connaître des gestes

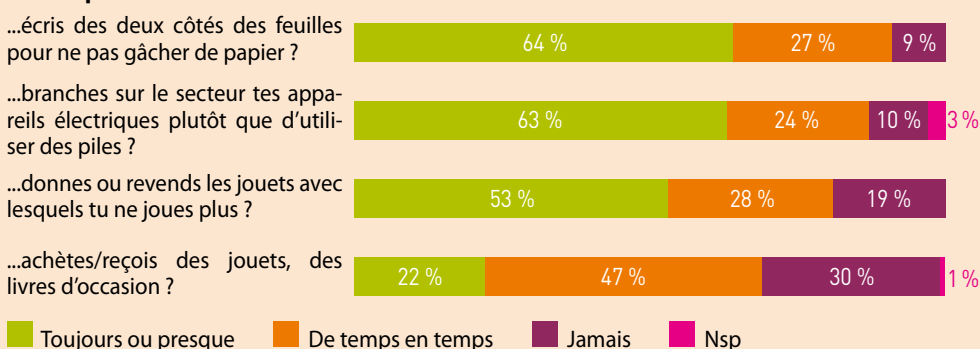
ou actions permettant de réduire les déchets. Néanmoins, comme pour les adultes, l'identification de gestes permettant effectivement de contribuer à la réduction des déchets s'avère plus fastidieuse, seules 43 % des citations faisant mention d'actions exactes. Nombreux sont ceux qui associent le tri à la réduction des déchets, témoignant d'une sensibilisation à l'enjeu certes, mais d'une connaissance à l'heure actuelle encore superficielle.

« As-tu entendu parler de gestes ou d'actions qui permettent de jeter moins de déchets à la poubelle (générer moins de déchets ou jeter moins de choses) ? »



Est-ce que tu...

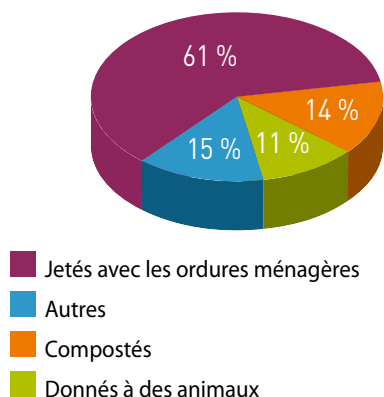
Des produits générant moins de déchets sont inégalement utilisés par les enfants. **Les achats d'occasion peinent à séduire les plus jeunes alors que la sensibilité aux économies d'électricité et de papier est très majoritairement installée.**



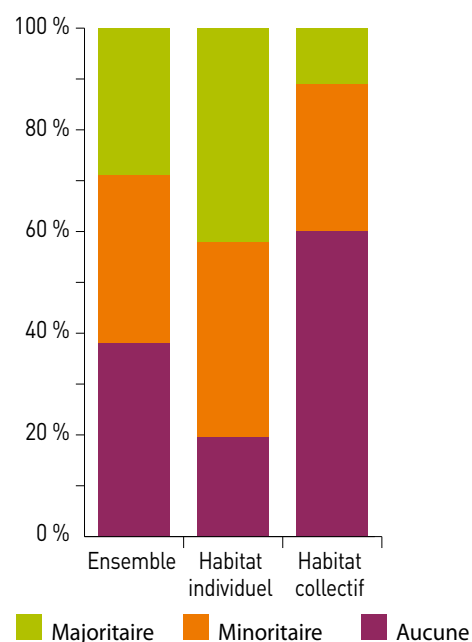
GESTION DOMESTIQUE DES DÉCHETS ORGANIQUES

L'ADEME a réalisé pour la première fois une enquête téléphonique visant à évaluer l'ampleur, la nature et la fréquence des pratiques de gestion domestique des déchets organiques des Français. Elle recouvre des pratiques aussi diverses que l'alimentation animale, le non-ramassage volontaire des tontes, l'épandage des cendres de bois ou le compostage. Près de 30 % des Français (42 % en habitat individuel, 12 % en habitat collectif), déclarent que la gestion domestique représente la destination principale des déchets de cuisine. Si les modalités de gestion des déchets de cuisine restent anciennes (84 % des foyers concernés procèdent depuis toujours de cette façon), des changements apparaissent : 11 % de foyers disent avoir modifié leur façon de gérer leurs déchets de cuisine dans les 5 dernières années et 8 % constatent une baisse des déchets jetés à la poubelle. Sur cette base, l'ensemble de la gestion domestique des biodéchets est évaluée à 4 millions de tonnes par an (source enquête Indiggo/LH2 juillet 2008).

« Que faites-vous principalement de vos déchets de cuisine (épluchures, reste de repas...) ? »



Gestion domestique des déchets de cuisine



OFFRE EN PRODUITS MOINS GÉNÉRATEURS DE DÉCHETS

L'ADEME a réalisé une étude sur les quantités de déchets générés par les achats des ménages dans la grande distribution. Cinq chariots, représentatifs de plusieurs tailles de foyers et d'une consommation plus ou moins éco-responsable en matière de prévention, ont été caractérisés : un chariot des produits les plus achetés ramené à la consommation d'un ménage moyen, deux chariots « maxidéchets » et deux chariots minimisant les déchets pour des foyers de 1 et 4 personnes. Les produits « minidéchets » corres-

pondent à l'application de la suite de critères suivants : choix de produit réutilisable, absence d'emballage, éco-recharge, grande contenance, recyclabilité des emballages selon les consignes de tri sélectif et enfin poids des emballages.

Sur un chariot d'achat de référence de 530 kg/hab./an, 73 kg sont des déchets. En choisissant des produits « minidéchets », une famille moyenne de 4 personnes peut réduire ses déchets de 26 kg par personne et par an.

A l'inverse, choisir des produits de petite contenance ou avec des emballages lourds peut augmenter les déchets de 24 kg par personne et par an.

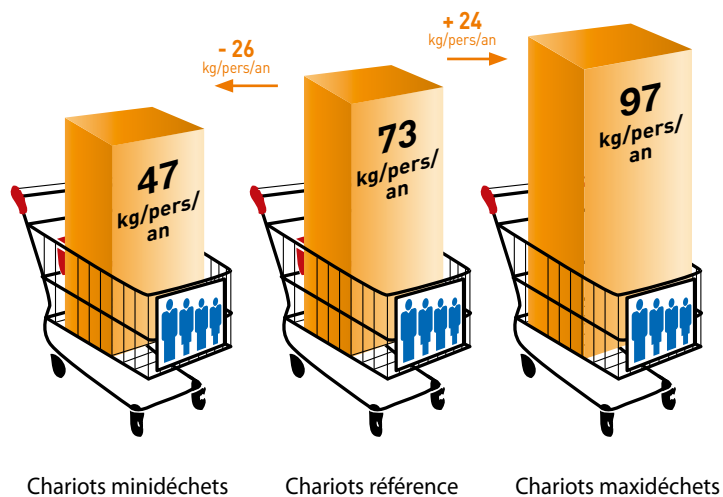
Le coût des chariots a été également calculé. Ainsi, l'achat des produits réalisé en appliquant les critères de sélection des chariots « minidéchets » permet aux foyers de 4 personnes une économie de l'ordre de 500 € par an et par personne par rapport à la consommation d'un ménage moyen soit environ 40 € par mois.

Chariot de référence : part de déchets dans les achats d'une famille de 4 personnes



Source : ADEME 2009

Poids des déchets pour une famille de 4 personnes en fonction des comportements d'achat



Foyers témoins

Avec l'opération « foyers témoins », des familles s'engagent à peser leurs déchets pendant un mois puis à mettre en place 4 nouveaux gestes de prévention parmi une liste de 10. En novembre 2008, on dénombrait 64 opérations (36 terminées, 15 en cours et 13 en projet) en métropole et dans les territoires d'outre-mer, mobilisant 29 associations et 35 collectivités territoriales.

Le premier bilan de cette action montre qu'il est possible de réduire de 22 % en deux mois ses ordures ménagères, déchets triés compris. La part de ces derniers est passée ainsi de 45

à 49 %. Dans ces opérations, le compostage permet de réduire les déchets de 30 kg par an et par personne. Puis l'autocollant « Stop Pub » : apposé sur la boîte aux lettres, permet d'éviter de jeter 14 kg de prospectus par an et par personne. L'abandon de l'eau en bouteille pour celle du robinet réduit encore de 3 kg par personne les déchets annuels. Enfin, bien que l'opération n'ait pas permis de mesurer l'impact des sacs réutilisables ou des achats de produits sans emballage, ces gestes représentent néanmoins un symbole fort.

Les 10 gestes phares

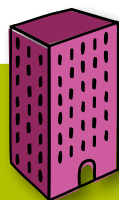
- 1 Choisir les produits et les conditionnements qui génèrent moins de déchets
- 2 Préférer les sacs réutilisables, cabas ou paniers pour faire vos courses
- 3 Coller un autocollant STOP PUB sur la boîte aux lettres
- 4 Limiter les impressions
- 5 Boire l'eau du robinet
- 6 Économiser et réutiliser les piles
- 7 Choisir des produits réutilisables
- 8 Fabriquer du compost
- 9 Choisir des produits avec un label environnement
- 10 Gestes alternatifs (faire soi-même ses yaourts, envoyer un courriel plutôt qu'un courrier, couches lavables...)

Chiffres clés (suite)

En
2006



27 Mt
de déchets
des ménages



24 Mt
de déchets
du tertiaire



25 Mt
de déchets
de l'industrie



359 Mt
de déchets de
construction

DÉCHETS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Les déchets des activités économiques représentent une part importante de la production de déchets en France.

Etant donné l'hétérogénéité des entreprises, il est difficile de distinguer les évolutions dues à

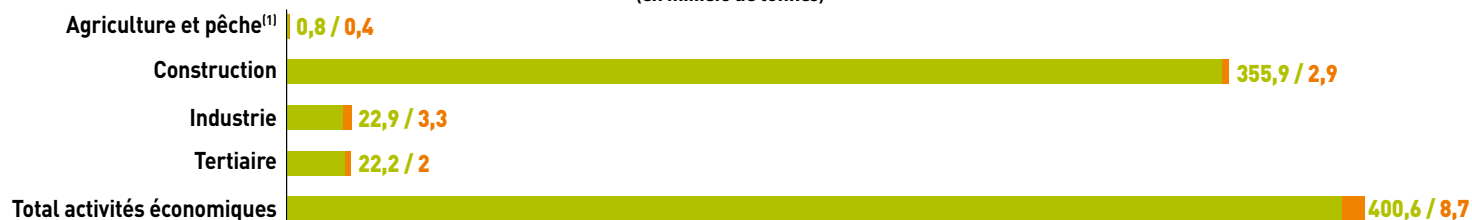
des efforts de prévention ou de recyclage des déchets, des évolutions de leurs activités.

Le graphique ci-dessous reprend les données issues du Règlement statistique européen déchets (RSD) qui seront actualisées avec une fréquence bisannuelle. Ne sont pas comptés ici des déchets

qui sont en général valorisés : les déchets organiques de l'agriculture, soit environ 373 Mt (incluant la sylviculture) et les sous-produits des IAA (soit plus de 40 Mt). Par contre, les déchets de construction incluent les déchets valorisés hors site.

Déchets des activités économiques en France en 2006

(en milliers de tonnes)



⁽¹⁾ Hors déchets organiques

Source SOeS 2009

■ Non dangereux ■ Dangereux

Déchets de produits arrivant en fin de vie

Les activités économiques sont aussi à l'origine de déchets qui seront comptabilisés dans le tonnage de déchets ménagers lorsque ce sont des produits de consommation courante. La réduction de ces tonnages de déchets et de leur nocivité est l'un des enjeux des actions d'éco-conception.

Déchets dangereux

Parvenir à réduire la nocivité des déchets est un aspect important de la prévention. Plusieurs réglementations européennes et françaises imposent l'interdiction ou la limitation de l'utilisation de métaux lourds et de substances dangereuses pour l'environnement lors de la conception et la fabrication des produits. Piles et accumulateurs, emballages, véhicules, produits électriques et électroniques sont soumis à ces réglementations. L'adoption du règlement REACH en décembre 2006 devrait encore plus favoriser les recherches de matières de substitution et donc développer la prévention qualitative des déchets.

l'objectif de la directive-cadre 2008/98/CE sur les déchets : 70 % de préparation au réemploi, de recyclage et autres formes de valorisation matière d'ici 2020. La concrétisation des engagements du Grenelle sur les déchets du BTP sera également l'occasion de mettre l'accent sur la prévention de ces déchets : audit déchets préalable à la déconstruction des bâtiments et plans départementaux de gestion des déchets du BTP rendus obligatoires, création d'un instrument économique affecté pour faciliter la prévention, le tri et le recyclage des déchets du BTP.

Sensibilité des PME à la prévention

En janvier 2009, l'ADEME a fait réaliser un sondage par TNS-SOFRES sur la perception de la maîtrise de l'énergie et de l'environnement par les chefs d'entreprises de moins de 250 salariés. 79 % des répondants déclarent avoir déjà mis en place des actions de prévention ou de gestion des déchets. 30 % envisagent de mettre en place des actions en 2009, dont réduire leurs déchets à la source (72 %) et/ou réduire la dangerosité des déchets (49 %).

Déchets de construction

Avec 359 Mt, c'est le secteur de la construction qui pèse le plus lourd dans la production de déchets non dangereux. 350 Mt sont des déchets minéraux, principalement issus des travaux publics et valorisés à hauteur de 66 %. La production de ces déchets est corrélée à l'activité de ce secteur (343 Mt en 2004 et 359 Mt en 2006). La prévention, par l'intermédiaire de la préparation au réemploi, sera au cœur des actions à mener pour atteindre

Actions nationales : exemples



Après la première campagne triennale de communication « Réduisons vite nos déchets, ça déborde » qui s'est achevée en 2008, s'engage avec 2009 une nouvelle campagne triennale qui bénéficie des dynamiques initiées par le Grenelle Environnement. Par ailleurs, la Semaine de la réduction des déchets (22 au 30 novembre 2008) a illustré une forte progression de la mobilisation des différents acteurs.

Le dispositif 2008

■ **Télévision** : la sensibilisation du grand public aux problématiques de la réduction des déchets sur la cible 15 ans et plus s'est développée grâce à l'achat d'espaces sur les principales chaînes TV hertziennes et un choix pertinent de chaînes numériques. Cela a procuré environ 250 millions d'occasions de voir la campagne les deux premières semaines de décembre dans la suite de la Semaine de la réduction des déchets.

■ **Radio** : les messages avaient pour objectif d'inciter la population à participer aux événements et actions de la Semaine de la réduction des déchets. Ces spots ont généré 130 millions d'occasions d'écouter, pour la même cible.

■ **Relations presse et médias** : diffusion régulière de contenus à la presse grand public et spécialisée pour créer des rendez-vous réguliers sur la réduction des déchets. La Semaine de la réduction des déchets a entraîné 408 retombées presse dont 8 % dans des émissions TV.

■ **Site Internet de campagne**

■ **Nouveaux outils 2008 !**

- Exposition permettant de comprendre les enjeux de la réduction des déchets et de connaître l'ensemble des gestes de prévention.
- Jeux Internet : mise en ligne du jeu « Déchet Scan ». Cet auto-diagnostic en ligne permet de tester ses réflexes anti-déchets aussi bien lors des courses, chez soi, au bureau ou en vacances, et de découvrir les gestes les plus appropriés pour diminuer son impact environnemental et faire des économies.
- Carnet de courses : outil de sensibilisation à l'éco-consommation, ce carnet engage le consommateur à mettre en œuvre les gestes limitant le gaspillage alimentaire.

■ **Partenariats** : poursuite des partenariats avec les collectivités, les associations et les entreprises pour démultiplier les messages de prévention des déchets.

Les partenaires de la campagne

CLCV, FNE et le Réseau des Ressourceries

Les réseaux Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV), France Nature Environnement et le réseau des Ressourceries participent au comité de pilotage de la campagne de communication. Ils apportent leurs soutiens pour l'organisation de la Semaine de la réduction des déchets et un appui important au niveau local en assurant une bonne démultiplication des messages et des actions auprès de tous leurs adhérents.

Le Club Planète Gagnante

Né en 2004 des deux campagnes de communication lancées par l'ADEME et le ministère du Développement durable, « Economies d'énergie, faisons vite, ça chauffe » et « Réduisons vite nos déchets, ça déborde », Le Club Planète Gagnante de l'ADEME avait pour rôle premier de relayer les messages de sensibilisation des grandes campagnes de communication.

En 2008, il évolue et devient une plate-forme d'information et d'échange ouverte aux entreprises et collectivités engagées de manière pérenne en faveur de la protection de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie par des actions de sensibilisation de leurs publics dans un objectif de passage à l'acte, mais aussi par des actions propres de réduction de leur impact environnemental.

Son rôle est toujours de relayer les messages des campagnes de communication gouvernementales pilotées par l'ADEME, mais aussi d'encourager la mise en œuvre d'actions reproductibles et de valoriser les bonnes pratiques et opérations exemplaires dans l'esprit du Grenelle Environnement.

www.planetegagnante.fr

Semaine de la réduction des déchets

Consacrée à la réduction des déchets, cette semaine a été initiée en France par le réseau des Ressourceries et reprise en 2006 par l'ADEME dans le cadre de la campagne « Réduisons vite nos déchets, ça déborde ».

En novembre 2008, pendant une semaine, des collectivités, des associations, des établissements scolaires et des entreprises ont mis en place 470 actions en faveur de la réduction des déchets. L'objectif d'augmenter le nombre d'actions et de structures engagées en 2007 est donc atteint. La semaine s'articulait autour de cinq thèmes :

- **Ça déborde** : 360 kg par an et par habitant, c'est trop !
- **Mieux produire** : les entreprises s'impliquent !
- **Mieux consommer** : c'est le meilleur moyen de réduire ses déchets,

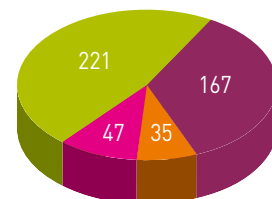
■ **Réutiliser** : nos objets peuvent souvent servir à d'autres,

■ **Moins jeter** : il faut penser à trier les déchets en vue de leur valorisation.



C'est le grand public, mais également les jeunes qui ont principalement été visés par ces actions. Le thème le plus abordé a été celui de « Mieux consommer ».

Nombre de structures participantes en 2008



■ Associations ■ Collectivités
■ Entreprises ■ Établissement scolaire

2009 : la SRD s'exporte en Europe ! (21 au 29 novembre 2009)

L'ADEME et ses partenaires européens : la Belgique, représentée par Bruxelles capitale (IBGE) et l'association ACR+, l'Espagne avec la communauté autonome de Catalogne (ARC) et le Portugal avec la région du Grand Porto (LIPOR), ont répondu, fin 2007, à un appel à projet européen LIFE + du volet « Information et Communication » (qui assure la diffusion d'informations sur les questions environnementales).

www.wastereductionweek-pilotedition.eu

→ Actions nationales : exemples (suite)

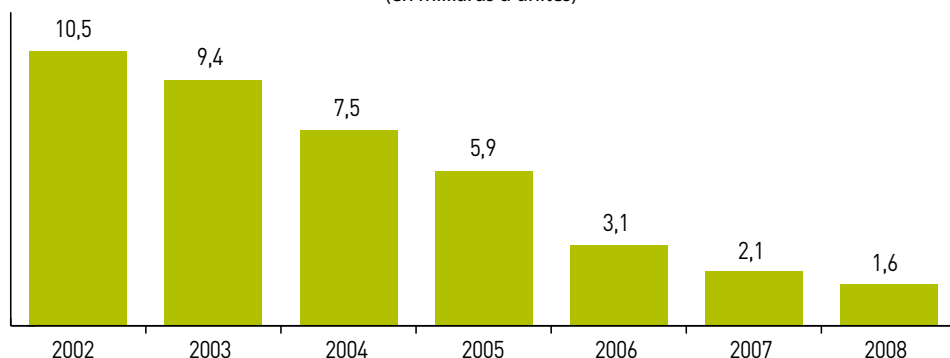
OPÉRATIONS EMBLÉMATIQUES

Sacs de caisse

Opération phare lors du lancement du Plan national de la prévention des déchets en France, la diminution des sacs de caisse a rapidement été un succès et est aujourd'hui un symbole fort de changement des pratiques. Ainsi, entre 2002 et 2008, le nombre de sacs de caisse non réutilisables utilisés dans la grande distribution a été divisé par 6, passant de 10,5 à 1,6 milliard de sacs.

Un effort reste à fournir sur les sacs utilisés sur les marchés, dans les petits commerces et les magasins spécialisés.

Sacs de caisse non réutilisables servant dans la grande distribution
(en milliards d'unités)



Source : déclarations Eco-Emballages.
Le petit commerce (boulangerie, charcuterie...) n'est pas inclus dans ces chiffres.

Affichage environnemental

A partir du 1^{er} janvier 2011, l'affichage environnemental deviendra obligatoire pour les produits de grande consommation (mesure prévue dans le Grenelle Environnement).

Pour répondre à cet objectif, un référentiel de bonnes pratiques précisant le cadre et les principes de l'affichage environnemental a été publié en juillet 2008 par l'ADEME et l'AFNOR. Ce référentiel sera prochainement complété par une annexe méthodologique afin de fixer une méthode commune d'évaluation des impacts environnementaux. Des groupes de travail sectoriels réfléchissent également à des règles spécifiques par catégorie de produit qui seront regroupées dans des référentiels.

Ces groupes de travail sont aidés par des projets pilotes comme celui de la FCD (Fédération des entreprises du Commerce et de la Distribution) qui a signé en janvier 2008 une convention d'engagements en matière de développement durable pour une durée de 5 ans avec le ministère du Développement durable. L'un des points de la convention porte sur l'information aux consommateurs concernant les principaux impacts environnementaux des produits de consommation courante. Ce projet pilote en partenariat avec l'ADEME et l'ANIA (Association Nationale des Industries Agroalimentaires) vise à développer l'affichage environnemental de 300 produits de grande consommation.

D'autres projets pilotes, notamment sur les lessives avec l'AFISE ou le shampoing avec la FEBEA, sont aussi en cours.

Ces travaux nationaux sur l'affichage environnemental font suite à l'initiative de Casino qui a lancé en 2008 un étiquetage de ses produits génériques exprimé en indice carbone. L'indice est calculé à partir des émissions de gaz à effet de serre générées lors des principales étapes du cycle de vie des produits. Il prend notamment en compte l'ensemble des emballages du produit, y compris emballages de regroupement et de palettisation. Un indicateur de recyclabilité de l'emballage est également prévu. Grâce à l'affichage carbone, le groupe Casino annonce plus de 22 tonnes éq. CO₂ économisées entre juin et décembre 2008 sur les produits porteurs de l'indice carbone.

L'empreinte carbone des produits a également été testée par Leclerc dans deux de ses magasins (Templeuve et Wattrelos).

" Casino s'engage pour l'environnement en collaboration avec ses fournisseurs pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre "

L'INDICE CARBONE*

est une estimation de la quantité de gaz à effet de serre (CO₂...) émise lors des principales étapes du cycle de vie du produit (production + transformation + emballage + transport + distribution).

Cette méthode d'évaluation est issue d'une collaboration avec un organisme indépendant. La mesure est exprimée en g équivalent CO₂ pour 100 g de produit.

* Valable en France Métropolitaine

L'INDICE CARBONE de ce produit

450g de CO₂

Faible impact environnemental Fort impact environnemental

Plus d'informations : www.produits-casino.fr ou SERVICE CONSOMMATEURS

RECYCLAGE*

Vous aussi vous pouvez agir !

37% 89%

de l'emballage sera recyclé compte tenu du tri actuel des ménages or l'emballage pourra être recyclé si on le trie tout !

Actions locales : exemples

PLANS ET PROGRAMMES LOCAUX DE PRÉVENTION

Réduire la quantité et la nocivité des déchets

La résolution 247 du Grenelle Environnement vise à « **généraliser les plans locaux de prévention, financés par l'augmentation de la taxe sur les traitements ultimes des déchets (TGAP)** ».

Ces plans contribuent aux objectifs annoncés parmi lesquels la réduction de 7 % en 5 ans de la production des ordures ménagères et assimilées et la diminution de 15 % d'ici 2012 des quantités de déchets partant en incinération ou en stockage.

En réponse à cette problématique, l'ADEME propose d'expérimenter, en 2009, une formule de soutiens assise sur l'atteinte d'objectifs annuels de prévention préalablement fixés par

contrat avec la collectivité qui s'engage. L'aide de l'ADEME sera attribuée sur une durée de 5 ans maximum.

Elle concerne :

- **les plans départementaux de prévention** portés généralement par des Conseils généraux.
- **les programmes locaux de prévention** portés par des EPCI en charge de la collecte et/ou du traitement des déchets par exemple.

	Plan Départemental de Prévention Programmation/objectifs	Programme Local de Prévention Opérationnel/actions
Bénéficiaires	Conseils généraux	EPCI > 20 000 habitants (compétence collecte/traitement), Communautés de Communes & d'Agglomérations, Pays...
Objectif principal	Au moins 80 % de la population du territoire couverte par des programmes	Réduction de 7 % de la production des ordures ménagères et assimilées en cinq ans

Le programme local de prévention du VALTOM

EPCI / élimination des déchets ménagers
Puy de Dôme (63)
540 communes, 655 800 habitants

Le VALTOM (Syndicat pour la Valorisation et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés) porte un programme local de prévention « Agir pour moins de déchets » décliné en fonction des acteurs : ménages, jeunes, acteurs économiques et socio-culturels, élus. En voici quelques actions :

- Expérimentation et déploiement du compostage en pied d'immeuble du type « logement social »
- Annuaire dématérialisé de la prévention
- Étude sur le réemploi
- Sensibilisation des élus
- Opérations foyers témoins
- Opérations école-témoins (écoles, collèges, lycées)
- Opérations salariés témoins.

En savoir plus : www.moinsdedechets.com

Le programme local de prévention d'Angers Loire Métropole

Communauté d'Agglomérations
Maine et Loire (49)
31 communes, 270 000 habitants

La Communauté d'agglomérations Angers Loire Métropole possède un Programme local de prévention « -de déchets, +d'avenir ».

- Sensibilisation à l'éco-consommation (campagnes d'affichage, animations dans les magasins...)
- Promotion du compostage domestique
- Promotion du réemploi et de la réparation (campagnes d'affichage, préparation d'un site Internet recensant les professionnels du réemploi)
- Promotion d'alternatives aux produits dangereux
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Sensibilisation en milieu scolaire (intervention dans les écoles, « pique-nique zéro déchet » lors de manifestations sportives scolaires...)
- Développement d'une politique d'exemplarité d'Angers Loire Métropole sur la prévention des déchets.

Le plan départemental de prévention de Charente

Conseil général
Charente (16)
404 communes, 347 000 habitants

Le Conseil général de Charente développe son propre Plan départemental de prévention.

- Mise en place d'un programme de sensibilisation sur les déchets dangereux.
- Promotion du compostage domestique
- Promotion de l'éco-conception (constitution d'un « club d'entreprises » fin 2008)
- Encouragement du réemploi et de la réparation
- Sensibilisation à la prévention pour les déchets du BTP en maîtrise d'ouvrage du Conseil général.

Actions locales : exemples (suite)

ENTREPRISES

ACCOR suit pour mieux prévenir



Le groupe Accor a lancé en 2006 son programme de responsabilité sociétale et environnementale baptisé « Earth Guest », dont l'une des 8 priorités est la réduction et le recyclage des déchets. Dans ce cadre, un module de gestion des déchets a été intégré à l'outil de pilotage environnemental on-line (OPEN). Ce module est basé sur les tableaux de suivi utilisés par les 4 hôtels pilotes du groupe lors de l'opération ADEME « Objectif déchets -10 % ».

Il permet de suivre la quantité de déchets produits et les coûts liés, car il est impératif de mieux connaître ces données pour mettre en place de vrais objectifs de réduction. Une liste d'actions a d'ores et déjà été établie pour que les hôtels mettent la prévention au cœur de leur problématique déchet : par exemple, supprimer les sets en papier aux petits déjeuners, remplacer les produits d'accueil salle de bain par des distributeurs à savons ou encore adapter les emballages carton au volume minimum et négocier avec les fournisseurs les emballages « navettes » quand c'est possible. Pour mémoire, les hôtels du groupe Accor génèrent une quantité de déchets équivalente à celle d'une ville européenne de 300 000 habitants.

Quand les matières premières ne deviennent plus des déchets...

La société Teintures et Impressions de Lyon met en œuvre des procédés d'impression sur tissus. En fin de production, les pâtes d'impression colorées restant dans les pompes et dans les machines à imprimer étaient évacuées en déchets dangereux pour 95 % du volume (soit 250 t/an), 5 % seulement étant réutilisées de façon manuelle. Une modification du procédé a été mise en place : le nouveau système gère automatiquement le retour des pâtes depuis la machine à imprimer, leur identification, leur stockage et leur réutilisation lors d'une nouvelle création de teinte. Cela a impliqué de repenser la façon de créer les teintes par une nouvelle gestion très précise des couleurs de base et la mise en relation de différents systèmes de l'entreprise, de la création des teintes à la ligne de lavage des bidons.

La nouvelle installation a été mise en service fin 2008 et la mise en œuvre se fait progressivement sur 2009. En avril, la réduction des déchets représentait déjà à 250 kg / jour.

L'objectif est de réduire d'au moins 50 % la quantité de déchets dangereux soit la réutilisation de 1 400 kg/jour, pour une économie de 370 euros/jour sur l'élimination de déchets et de 1 000 euros/jour sur l'achat de couleurs.

Réutiliser des emballages industriels permet de prévenir la production de déchets d'emballages

Certains emballages industriels sont réutilisables : palettes, caisses plastique, fûts, bouteilles verre du circuit café – hôtel – restaurant. La réutilisation permet à un emballage de venir en substitution de plusieurs emballages à usage unique. Une caisse en plastique réutilisable servant au transport de fruits et légumes peut ainsi remplacer jusqu'à 60 caisses à usage unique au cours de sa vie.

On estime que pour une palette neuve mise sur le marché, dix à vingt palettes équivalentes sont réutilisées. Pour les autres emballages, sans la réutilisation, l'industrie et les commerces de France produiraient entre 20 et 40 % de déchets d'emballages supplémentaires.

L'impact environnemental des pratiques de réutilisation ne se limite cependant pas à une prévention de la production de déchets. Les circuits de réutilisation rendent en effet nécessaires un transport retour pour la relocalisation des emballages et des consommations d'eau et d'énergie additionnelles pour leur remise en état avant réutilisation. Pour mieux identifier les plages de pertinences de l'utilisation des emballages industriels réutilisables, l'ADEME a lancé une étude d'évaluation de l'impact économique, environnemental et social dont les résultats seront publiés en 2010.

ASSOCIATIONS

REDUCE 2004-2008 : 4 ans de coopération transnationale entre acteurs publics et associatifs

Le projet Interreg REDUCE, fruit d'un partenariat rassemblant des collectivités et des associations de France, de Belgique et du Royaume-Uni s'est attaché à expérimenter, capitaliser et transférer des expériences réussies pour la mise en place de campagnes territoriales de réduction des déchets. Fortement axées sur l'animation de proximité, la mobilisation du public et les partenariats avec les acteurs du territoire, les actions et recommandations sont présentées sur le site Internet du programme.

Bar à eaux



Les associations locales de la CLCV déclinent une activité « bar à eau ». Le public est invité à participer à un jeu qui consiste à goûter et à reconnaître 3 eaux différentes : eau du robinet, eau de source et eau minérale. Les 65 actions organisées en 2008 dans toute la France par la CLCV ont pour but de sensibiliser les usagers à la qualité de goût et au faible coût de l'eau du robinet. Elles ont aussi visé à inciter les citoyens à s'impliquer pour la qualité de l'eau, notamment en participant à la campagne de consultation organisée par les Agences de l'eau. Résultat des tests ? En Ille-et-Vilaine par exemple, sur 194 personnes ayant participé à l'animation à Rennes et St Malo, seulement 73 personnes, soit 38 %, ont reconnu l'eau du robinet.

Le compost pour le jardinage au naturel



L'association de jardiniers amateurs « jardiniers de France » s'est engagée pour le respect de l'environnement dans les actions de jardinage avec la charte du jardinage au naturel. En 2008, ont été organisés plus de 50 ateliers et conférences sur le compostage domestique pour 11 collectivités. De plus, sur les 2 500 ateliers organisés annuellement par les relais locaux de l'association, près de la moitié portent sur le jardinage au naturel et 200 sur le compostage.



Perspectives

La prévention de la production des déchets constitue un objectif prioritaire du Plan d'actions pour les déchets présenté en septembre 2009 par le ministère du Développement durable. En effet, le « meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas et ce à double titre : il constitue une perte nette de matière et une pollution potentielle ».

Les premiers résultats de la campagne nationale de caractérisation des ordures ménagères (MODECOM™ 2007-2008) donnent des signaux encourageants et permettent d'envisager un **potentiel de réduction de 150 kg de déchets produits par habitant et par an**.

Depuis 1993, date de la dernière campagne de caractérisation, la composition des ordures ménagères françaises n'a pas fondamentalement changé. Les grandes catégories sont les déchets putrescibles (32,2 %), les papiers-cartons (21,5 %), le verre (12,7 %), les plastiques (11,2 %), les textiles (10,6 %, dont les textiles sanitaires), les métaux (3 %) et divers matériaux composites ou non classés (8,9 %). On note une **légère baisse de la part des emballages (car-**

ton, plastique et verre) qui est passée de 39 à 32 %. En parallèle, on note **près de 9 % de textiles sanitaires** (couches, lingettes, mouchoirs papier...), **soit 34 kilos par habitant par an**, une augmentation significative depuis 1993.

Enfin la **quantité de certains composés toxiques dans les déchets a baissé de façon importante** comparée aux analyses réalisées en 1993, probablement du fait de la progression des collectes sélectives des déchets dangereux diffus, notamment en déchèterie, ainsi qu'à une meilleure conception de nombreux produits.

Afin d'atteindre les objectifs du Grenelle qui visent à produire moins de déchets, à en recycler plus, tout en diminuant le recours au stockage et à l'incinération, un effort est à produire pour :

- **Intégrer le thème de la prévention à d'autres politiques** que la seule politique déchets.
- **Participer à la définition des mesures d'ordre fiscal et économique** favorables à prévention.

- **Contribuer au renforcement de la prévention des déchets** via la responsabilité élargie des producteurs y compris par des actions en faveur du réemploi et de la réparation.

- **Enclencher ou maintenir durablement des comportements vertueux** (achats de produits moins générateurs de déchets, gestion domestique, production éco-responsable).

- **Faire coïncider offre et demande en produits**, services et procédés moins générateurs de déchets.

- **Renforcer l'animation en réseaux** des acteurs et la promotion des bonnes pratiques.

- **Poursuivre les actions emblématiques** telles que sacs de commerce et imprimés publicitaires non sollicités, initier de nouvelles actions (gaspillage alimentaire, couches lavables).



Pour plus d'informations :
www.ademe.fr

Rubrique « Domaine d'intervention Déchets/Prévention »

Consultez le site de la campagne « Réduisons vite nos déchets, ça déborde »

www.reduisonsnosdechets.fr



L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. L'Agence met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public et les aide à financer des projets dans cinq domaines (la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit) et à progresser dans leurs démarches de développement durable.



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
Siège social - 20, avenue du Grésillé - BP 90406 - 49004 Angers Cedex 01
Téléphone : 02 41 20 41 20 - Télécopie : 02 41 87 23 50 - www.ademe.fr